

Au début, les boursiers devaient travailler dans les laboratoires du Conseil ou dans ceux des installations atomiques de Chalk-River. Cependant les succès obtenus permirent en 1950 d'ouvrir aux boursiers les laboratoires des universités, et en 1954 ceux des organismes fédéraux de recherches: ministères de l'Agriculture, des Mines et Relevés techniques, de la Santé nationale et du Bien-être social, Énergie atomique du Canada Ltée, Laboratoire de recherches sur les graines, Office de recherches sur les pêcheries du Canada.

Nombre de boursiers

Près de 700 demandes ont été reçues jusqu'à présent en 1961, et leur nombre continue à augmenter, mais un triage rigoureux maintient le nombre des boursiers à un niveau à peu près constant depuis cinq ans. Depuis le lancement du programme, à peine un tiers des postulants ont obtenu des bourses; si l'on songe que tous détiennent un doctorat d'une université reconnue, cela témoigne des normes très élevées qui sont exigées.

Le programme de bourses d'études avancées profite aux impétrants comme aux laboratoires qui les accueillent. Les boursiers peuvent consacrer un an ou deux à des recherches approfondies dans des laboratoires modernes; ils perfectionnent leurs connaissances et bénéficient de leurs contacts avec des savants canadiens réputés. Les laboratoires de leur côté se trouvent bien de l'expérience et des idées de cette pléiade de jeunes qui, animés d'un esprit créateur, y stimulent la recherche. Cet apport est tout particulièrement précieux dans les laboratoires du gouvernement, qui ne reçoivent pas le flot annuel de diplômés dont profitent les laboratoires universitaires.

Le Conseil national de recherche estime que ce programme sert si bien les intérêts de la science au Canada qu'il devrait être continué même sans formules de réciprocité. Cependant, en l'adoptant, le Canada rembourse en quelque sorte la dette qu'il a contractée dans le passé envers le monde entier. Aujourd'hui c'est notre pays qui accueille des savants de partout, au lieu d'envoyer ses scientifiques à l'étranger.

Le programme de spécialisation est d'inspiration purement canadienne; il n'est pas une modalité d'aide technique. Les boursiers sont choisis d'après leur seul mérite professionnel, indépendamment de leur pays d'origine. Le Tableau II montre que de 1948 à 1961 on a octroyé des bourses à des savants de 44 nations. Le petit nombre ou même l'inexistence de candidats dans certains pays s'explique de diverses façons: difficulté d'obtenir une instruction supérieure, obstacles politiques à l'émigration, occasions nombreuses s'offrant aux savants dans leurs pays d'origine.

Tous les ans, en septembre, le Conseil envoie aux universités et aux établissements de recherche du monde entier des brochures et des affiches expliquant la nature et la portée du programme de bourses. C'est en février et en mars que se fait le choix des candidats et en avril que sont publiés les noms des concurrents heureux. Tous renseignements utiles peuvent s'obtenir auprès du Bureau des bourses, Conseil national de recherche, Ottawa.